

Province de Luxembourg
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous
convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu
le jeudi 30 octobre 2008, à 20 heures, à la Maison communale

Objet :

~
CONVOCAATION du
CONSEIL COMMUNAL

ORDRE DU JOUR

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

En communication :

Û Etat d'avancement du raccordement téléphonique et informatique de l'école communale de Sainte-Cécile

Û Evolution de l'étude sur l'implantation d'un nouvel arsenal pour les pompiers

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 25.09.2008**
2. **Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 au budget 2008 du C.P.A.S.**
3. **Avis sur le budget 2009 des Fabriques d'Eglise de :**
 - A) Muno
 - B) Lambermont
4. **Modification de la structure tarifaire de l'eau**
5. **Approbation du règlement communal fixant le prix des concessions dans les cimetières**
6. **Taxes communales pour l'exercice 2009 :**
 - A) Taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques
 - B) Centimes additionnels au précompte immobilier
7. **Enseignement communal – Ratification de la décision du Collège de fusionner les écoles de Fontenoille et de Sainte-Cécile à partir du 01.10.2008**

- 8. Enseignement communal – Ratification de la décision du Collège de prendre en charge 6 périodes Institutrice primaire à Sainte-Cécile – Du 01.10.2008 au 30.06.2009**
- 9. Cercle Saint-Gengoulf à Villers-devant-Orval – Aménagement en maison de village et logements – Phase 1 - Acquisition**
- 10. Renon location aisance communale n° 24 au lieu-dit Chemin d'Orval à Villers-devant-Orval**
- 11. Achat et pose de 5 abribus – Décision - Approbation du cahier des charges – Fixation du mode de passation du marché et du mode de financement**
- 12. Ratification de la décision d'achat ensembles table-banc et poubelles – Devis touristique n° 5870**
- 13. Approbation du devis forestier n° 90 – Ordinaire 2009**
- 14. Marché de fourniture pour l'achat d'un véhicule - Approbation du cahier des charges – Fixation du mode de passation du marché**
- 15. Aménagement du réseau de télédistribution traversée de Florenville – Approbation du cahier des charges – Fixation du mode de passation du marché**
- 16. Mise en lumière de la traversée de Florenville – Approbation de l'offre Interlux aménagement des réseaux basse tension et éclairage public**
- 17. Travaux de pose d'égouttage et endoscopie du réseau d'égouttage de Chassepierre – Souscription des parts bénéficiaires**
- 18. Modification Programme Triennal Années 2007-2008-2009**

Par le Collège,

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

R. Struelens

R. Lambert

